

La Scierie Martel Ltée Groupe Ferland-Boilleau

Coopérative forestière Ferland-Boileau
Les Scieries Lac-St-Jean Inc.
Groupe Lignarex

2024

Mémoire dans le cadre des consultations du projet-pilote pour la population de caribous forestiers de Charlevoix



Caroline Lavoie Ing.f.

1. Préambule	3
2. Présentation sommaire des organisations compromises par l'adoption du décret d'urgence visant à protéger l'habitat du caribou boréal au Québec	4
2.1. La Scierie Martel Ltée	4
2.2. Le Groupe Ferland-Boilleau	4
2.2.1. Coopérative forestière Ferland-Boilleau (CFFB)	4
2.2.2. Groupe Lignarex (scierie)	4
2.2.3. Les Scieries Lac-Saint-Jean Inc.	4
3. L'industrie forestière au Québec	5
3.1. Contexte économique	5
4. Historique des efforts de protection de l'habitat du caribou forestier	5
5. Population de caribous forestiers de Charlevoix	6
5.1. Réflexion sur la harde de Charlevoix	6
6. Projet-pilote pour la population de caribous forestiers de Charlevoix	7
6.1. Territoire ciblé par le projet-pilote	7
6.1.1. Proposition de territoire des entreprises représentées	8
6.2. Causes probables de déclin	8
6.3. Lignes directrices et modalités	9
6.4. Acquisition de connaissance	10
6.5. Intention de modification du règlementaires en lien avec le caribou des bois, écotype forestier, et le caribou des bois, écotype montagnard, population de la Gaspésie	11
7. Préoccupations des entreprises représentées	11
7.1. Fond du débat	11
7.2. Développement durable	12
7.3. Disponibilité de la ressource	12
7.4. Prévisibilité	12
7.5. Vitalité des scieries	13
7.6. Fermetures	14
7.7. Protection du territoire québécois	14
7.8. Gestion des GES	15
7.9. Investissement sylvicole majeur	15
8. Conclusion	16

1. Préambule

Madame la Ministre, la Scierie Martel Ltée et le Groupe Ferland-Boileau, incluant les Scieries Lac-St-Jean Inc. et la Coopérative forestière Ferland-Boileau, ci-après appelées « entreprises représentées », profitent de la consultation provinciale pour exposer leur réalité et exprimer leurs préoccupations par rapport au projet-pilote visant l’application de mesures de conservation pour les caribous forestiers de Charlevoix et leur habitat.

Basée sur l’expérience acquises au cours de plusieurs décennies d’opération de transformation, d’exploitation et d’aménagement de la forêt, nous espérons que nos réflexions permettront la prise en considération des conséquences irréversibles qu’auraient l’adoption du projet-pilote tel que proposé dans les documents :

- ✓ *Mesures de conservation pour les caribous forestiers et les caribous montagnards de la Gaspésie et leur habitat.*
- ✓ *Intentions de modifications réglementaires en lien avec le caribou des bois, écotype forestier et le caribou des bois, écotype montagnard, population de la Gaspésie.*

Un proverbe dit : « il faut savoir d'où l'on vient pour savoir où l'on va ». Je me permets donc de rappeler quelques faits.

L’industrie forestière a permis de bâtir un Québec fort et riche et elle assure des revenus significatifs au gouvernement pour développer et maintenir ses programmes sociaux.

La filière forestière, loin d’être archaïque, a su s’adapter, se moderniser, optimiser l’utilisation de la ressource et devenir un joueur de taille dans l’atteinte des objectifs de carboneutralité visée par le Québec et le Canada.

La filière forestière assure la mise en marché des produits du bois qui sont parmi les plus écologiques au monde, qui permettront éventuellement d’éliminer les plastiques à usage unique et d’éviter d’autres produits de substitution présentant une forte empreinte carbone. Qui plus est, ces produits proviennent de territoires certifiés selon des normes d’aménagement forestier durable reconnues mondialement.

La filière forestière est un parfait exemple de développement durable. Nous récoltons des arbres dans des forêts qui ont été récoltées une fois parfois même deux fois par le passé. On parle d’aluminium vert, d’acier vert, comment est-ce qu’on a pu oublier que rien n’est plus vert que les produits issus de la forêt ?

Depuis 2005, l’industrie forestière s’est impliquée dans le rétablissement des populations de caribous forestiers. Les entreprises représentées se sont engagées activement dans l’ensemble des processus mis en place par le gouvernement dans l’espoir de voir naître un plan de gestion pour la conservation et la restauration de l’habitat du caribou forestier pouvant garantir des résultats probants pour l’espèce tout en maintenant des activités d’aménagement forestier.

Un scénario gagnant-gagnant!

Par-dessus tout, nous tentons d’éviter l’implantation d’un plan de gestion qui n’adresserait pas l’ensemble des facteurs influençant la dynamique des populations, ne pouvant garantir l’autosuffisance des populations des caribous forestiers mais causant des préjudices irréparables à la filière forestière.

Un scénario perdant-perdant!

2. Présentation sommaire des organisations compromises par l'adoption du décret d'urgence visant à protéger l'habitat du caribou boréal au Québec

2.1. La Scierie Martel Ltée

- ✓ Année de fondation : 1954
- ✓ Localisation : Alma, Saguenay/Lac-St-Jean
- ✓ Garantie d'approvisionnement : 63 950m³
- ✓ Unité d'aménagement forestier (UAF) : 02371
- ✓ Quart de travail : 1
- ✓ Nombre de travailleurs : 50*

*La Scierie Martel Ltée fait partie du Groupe Martel qui regroupe 4 entités : une scierie, deux quincailleries et un fabricant de structure de bois (ferme de toit, poutrelle de plancher). Groupe Martel emploie près de 150 travailleurs, dont 50 travailleurs uniquement pour les activités de la scierie et son approvisionnement.

2.2. Le Groupe Ferland-Boilleau

En 2012, la coopérative forestière Ferland-Boilleau et d'autres partenaires font l'acquisition du Groupe Lignarex, incluant une scierie à La Baie au Saguenay/ Lac-St-Jean et une usine de transformation du bois à Scott en Beauce.

En 2024, la coopérative acquiert les Scieries Lac-St-Jean et Bois Lac-St-Jean toutes deux situées au Saguenay/Lac-St-Jean.

2.2.1. Coopérative forestière Ferland-Boilleau (CFFB)

- ✓ Année de fondation : 1963
- ✓ Localisation : Ferland-Boilleau, Saguenay/Lac-St-Jean
- ✓ Nombre de travailleurs : 125 dont 95 membres coopératifs

2.2.2. Groupe Lignarex (scierie)

- ✓ Année de fondation : 1855 (scierie Gauthier), acquisition 2012
- ✓ Localisation : La Baie, Saguenay/Lac-St-Jean
- ✓ Garantie d'approvisionnement : 153 300m³
- ✓ Unité d'aménagement forestier (UAF) : 02371
- ✓ Quart de travail : 2
- ✓ Nombre de travailleurs : 105

2.2.3. Les Scieries Lac-Saint-Jean Inc.

- ✓ Année de fondation : 1980, acquisition 2024
- ✓ Localisation : Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, Saguenay/Lac-St-Jean
- ✓ Garantie d'approvisionnement : 161 950m³
- ✓ Unité d'aménagement forestier (UAF) : 02371
- ✓ Quart de travail : 1
- ✓ Nombre de travailleurs : 75

L'ensemble des entreprises représentées présente un modèle d'affaire qui se fait de plus en rare et ce, partout au Québec. Les entreprises locales et indépendantes apportent des avantages indéniables tels qu'une structure industrielle diversifiée, des propriétés régionales, des implications au sein des communautés et une appartenance marquée à leur territoire.

3. L'industrie forestière au Québec

3.1. Contexte économique

L'industrie forestière au Québec représente près de 140 000 emplois directs, indirects et induits, dont la rémunération se situe au-dessus du salaire moyen québécois. Cette dernière engendre des retombées économiques de plusieurs milliards de dollars annuellement. Impossible de nier l'importance de ce vecteur économique qui vitalise, en tout ou en partie, environ 70% des municipalités du Québec.

Il est important de souligner que les scieries sont une plaque tournante de l'activité forestière régionale. Elles sont à l'origine de plusieurs activités économiques connexes telles que les travaux d'aménagement forestier (récolte, transport, scarifiage, reboisement, etc.), la valorisation des sous-produits (Ex. Copeaux → papetière, sciures → granules, écorces → cogénération) et des produits à valeur ajoutée (poutrelle, planche embouvetée, clôture, bois de sommier, etc.).

Outre l'apport économique majeur et déterminant pour plusieurs régions du Québec, l'industrie forestière présente un atout stratégique dans la réduction des gaz à effet de serre (GES) et dans la lutte aux changements climatiques. Le matériau bois présente une faible empreinte carbone. La séquestration du carbone dans le matériau bois et l'aménagement forestier durable réalisé sur le territoire québécois mènent à meilleur un bilan carbone que d'autres produits de substitution tel que le béton ou l'acier.

Le Canada et le Québec ont pris un engagement vers le développement durable. L'industrie forestière quant à elle, s'est engagée vers l'aménagement durable de nos forêts. Le développement durable requiert impérativement un équilibre entre les trois piliers : environnemental, économique et social.

Le projet-pilote proposé par le gouvernement provincial vient compromettre le fragile équilibre du développement durable en favorisant particulièrement le pilier environnemental au détriment des piliers économique et social.

Nous sommes convaincus d'être une industrie verte, innovante et essentielle. Nous espérons que les instances gouvernementales pourront tirer les mêmes conclusions et viendront rééquilibrer les trois piliers.

4. Historique des efforts de protection de l'habitat du caribou forestier

Depuis l'apparition du caribou forestier sur la liste des espèces en péril, le gouvernement provincial et les partenaires du milieu se sont mobilisés.

- ✓ **2005** : Équipe de rétablissement du Caribou forestier
 - Plan de rétablissement du caribou forestier au Québec 2005-2012
 - Plan de rétablissement du caribou forestier au Québec 2013-2023
- ✓ **Hiver 2019** : Mesures de protections intérimaires.
- ✓ **Automne 2019** : Groupe Opérationnel Régionaux (GOR)
- ✓ **Printemps 2022** : Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards
- ✓ **Juin 2023** : Report de la stratégie de protection du caribou forestier en raison des feux de forêt historiques.
- ✓ **Mai 2024** : Projets pilotes pour la population de caribous forestiers de Charlevoix et la population de caribous montagnards de la Gaspésie.
- ✓ **Juin 2024** : Décret d'urgence visant à protéger l'habitat du caribou boréal au Québec.

5. Population de caribous forestiers de Charlevoix

La harde de Charlevoix disparue autour de 1920 a fait l'objet d'une réintroduction de 82 individus au début des années 70. En février 2022, les 21 individus qui constituaient la harde ont été capturés et mis en enclos. Aujourd'hui, la harde compte 31 bêtes.

5.1. Réflexion sur la harde de Charlevoix

Avant d'implanter les lignes directrices proposées dans le projet-pilote, il importe de prendre un moment de réflexion sur l'autosuffisance de la population Charlevoix.

Il s'agit, en effet, d'un cas unique au Québec puisqu'elle seule est issue d'une réintroduction orchestrée par l'humain. Il est à noter qu'aucune autre population réintroduite n'a survécu en Amérique du Nord. Est-ce que la population de Charlevoix devrait bénéficier d'un traitement similaire à une population indigène? Doit-on intervenir de la même façon pour la détermination de son domaine vital alors que ce dernier a été déterminé par l'humain lors de sa réintroduction?

Les prémisses du projet-pilote sont basées sur la conservation de l'habitat propice et sa restauration afin d'obtenir une probabilité de 60% de chance d'autosuffisance pour une population de caribou.

L'habitat, selon la définition fournie dans le document de référence, est un lieu naturel ou plus rarement artificiel, qui est occupé par au moins une espèce faunique qui y trouve les éléments nécessaires à sa survie et à la satisfaction de ses besoins fondamentaux en matière d'abri, d'alimentation et de reproduction.

En supposant que la zone d'habitat est restaurée et présente un taux de perturbation inférieur à 35% : le territoire visé par le projet-pilote est-il toujours un habitat propice pour le caribou forestier?

Est-il possible que les caractéristiques de l'habitat et les espèces présentes aujourd'hui aient à ce point changé depuis l'état de référence (1850) que cette zone ne lui convienne plus et ne lui permette plus de satisfaire ses besoins fondamentaux?

Est-il possible que notre aspiration à conserver la harde de Charlevoix dans son territoire historique aille à l'encontre de la dynamique naturelle de l'espèce?

« Selon une étude réalisée en 2018 par Dominique Berteaux, chercheur à l'UQAR, le taux de changement en espèces dans les aires protégées du Québec pourrait dépasser les 80 % d'ici 2100. Avec la migration des espèces vers le nord, le Québec deviendra en quelque sorte un refuge pour plusieurs espèces, alors que leur habitat naturel, au sud, deviendra inadéquat. »¹

Est-il possible que tout comme la majorité des espèces, le caribou forestier aurait tendance à vouloir naturellement migrer vers le Nord même sans l'intervention humaine?

La préservation d'un portrait immuable dans le temps n'est peut-être plus la solution, en raison des changements climatiques, de la démographie et de la distribution des espèces sur le territoire en constante évolution.

¹ Source : La ruée vers le nord des espèces animales et végétales, par Guillaume Roy, Initiative de journalisme local le Quotidien.

La biodiversité évolue et se transforme depuis des millénaires, serait-ce une erreur d'en faire fi et s'acharner à reproduire un état statique qui devrait, au contraire évoluer naturellement vers de nouvelles dynamiques?

D'ailleurs est-ce que l'aire de répartition de référence (1850) représente incontestablement le portrait historique de l'occupation du caribou forestier sur le territoire alors que ses principaux prédateurs avaient été décimés par l'arrivée des colonies?

On doit définir nos limites car « si on peut influencer la nature, il est futile d'essayer de la contrôler.²»

Si nous ne pouvons répondre clairement à ces réflexions, pouvons-nous prendre le risque d'appliquer des mesures de conservation qui ne pourront garantir l'autosuffisance et la survie de la harde mais qui entraîneront assurément des conséquences significatives pour la filière forestière?

6. Projet-pilote pour la population de caribous forestiers de Charlevoix

6.1. Territoire ciblé par le projet-pilote

Le territoire visé par des mesures de gestion de l'habitat pour la population de caribous forestiers de Charlevoix présente actuellement un taux de perturbation de 92.1%

La superficie du territoire à l'étude totalise **5 019 kilomètre carré (km²)**. Près du quart du territoire (1211km²) se situe dans l'unité d'aménagement (UA) de la 02371, notre unique territoire d'approvisionnement. C'est près du dixième de notre territoire qui se trouve dans l'une ou l'autre des trois grandes catégories suivantes :

Massifs de protection : 2 366km² ⇒ Protection intégrale

Aires protégées : 1 052km² ⇒ Protection intégrale

Zone d'habitat en restauration³ : 1 601km² ⇒ Seuil de perturbation de 35%

Le domaine vital (aire de répartition) représente la zone occupée par les individus d'une même population au cours des différentes saisons biologiques qui lui permet d'accomplir son cycle vital. Le domaine vital du caribou forestier est estimé à quelques centaines de km² à un peu plus d'un millier de km². Le territoire proposé pour la population de Charlevoix dépasse les 5 000km², soit bien au-delà du besoin de l'espèce. Les conséquences pour la filière forestière pourraient-elles être limitées si la proposition de superficie était revue selon les besoins réels du caribou forestier?

² Source : Traduction libre d'Éric Alvarez d'un extrait de M. Steve Wilent <https://laforetacoeur.ca/blog/chouette-tachetee-un-plan-pour-rien/>

³ Le document de référence « Mesures de conservation pour les caribous forestiers et les caribous montagnards de la Gaspésie et leur habitat » le territoire ZHR représente l'ensemble du territoire, incluant les massifs de protection. Dans la présente, le territoire ZHR exclut les massifs de protection et les aires protégées.

6.1.1. Proposition de territoire des entreprises représentées

Trois aires protégées inscrites au registre québécois sont déjà dans la zone à l'étude (Parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, Parc national des Grands-Jardins et Parc national de la Jacques-Cartier). Nous croyons qu'une zone de connectivité pourrait permettre de joindre le noyau de conservation du Lac à Moïse (aire protégée projetée) et la Seigneurie-du-Triton (aire protégée inscrite au registre québécois). Une proposition de superficie révisée est proposée (*voir carte en annexe et fichier de forme disponible sur demande*). Notre proposition comporte une partie de la ZHR en compartiment d'organisation spatial de type T3, c'est-à-dire, un territoire présentant 70% de forêt de 7 mètres et plus.

Cette proposition présente, à notre avis, un meilleur équilibre des trois piliers du développement durable.

I. Tableau comparatif

Projet-pilote	Proposition révisée
Protection intégrale : 3418km ²	Protection intégrale : 3047km ²
ZHR : 1601km ²	ZHR (connectivité & COST3) : 1016km ²
Total : 5019km ²	Total : 4063km ²

6.2. Causes probables de déclin

Nous reconnaissons la précarité de la population de caribous forestiers de Charlevoix. Nous reconnaissons que les activités d'aménagement forestier peuvent, dans une certaine mesure, accentuer des problématiques au sein des populations vulnérables.

Cependant, sans nier l'impact que peut avoir l'aménagement forestier, nous sommes d'avis que d'autres facteurs non-négligeables influencent la tendance démographique et l'autosuffisance des populations de caribous forestiers.

Selon le document de référence, les causes probables de déclin sont :

- ✓ Perte et modification de l'habitat;
- ✓ Prédation liée à la modification de l'habitat;
- ✓ Prélèvement autochtone à des fins alimentaires, rituelles ou sociales;
- ✓ Prélèvements illégaux;
- ✓ Accidents routiers;
- ✓ Maladies et parasites
- ✓ Dérangements (activités industrielles et récrétouristiques)

Bien que chaque cause probable de déclin mentionnée précédemment soit bien définie dans le document de référence, plusieurs causes ne bénéficient ni de lignes directrices (LD) ni de modalité pour en assurer la gestion.

Aucune modalité n'est définie clairement pour la gestion de la prédation, les prélèvements illégaux et/ou autochtone, les maladies et parasites et les dérangements autres qu'industriels.

6.3. Lignes directrices et modalités

Le document de référence définit **7 lignes directrices** pour la gestion des activités dans les habitats fauniques des caribous forestiers et des caribous montagnards de la Gaspésie :

1. Réduire de taux de perturbation dans les ZHR;
2. Maintenir ou restaurer des massifs de conservation de grande superficie;
3. *Maintenir les secteurs de sensibilité biologique;*
4. Tendre vers une matrice forestière dominée par des composantes d'habitat propices aux caribous;
5. *Maintenir ou restaurer la connectivité;*
6. *Minimiser le dérangement;*
7. *Encadrer de façon cohérente les différentes activités.*

Les **modalités** présentées dans le tableau 2 du document de référence « Mesures de conservation pour les caribous forestiers et les caribous montagnards de la Gaspésie et leur habitat » concernent uniquement les activités d'aménagement forestier alors que les causes probables du déclin ne se limitent pas à l'altération de son habitat et au dérangement industriel.

On adresse peu ou pas de mesures immédiates pour les autres causes probables du déclin des populations de caribous forestiers telles que les prélèvements illégaux, le prélèvement autochtone, les maladies et parasites, le dérangement récrétouristique (véhicules tout-terrain motorisés, motoneigiste, randonneurs, photographe animalier) et les changements climatiques (tendance migratoire vers le Nord, augmentation de la température moyenne annuelle et des épisodes extrêmes, etc.). À défaut de considérer l'ensemble des facteurs contributifs, nous risquons de ne pas atteindre la cible visée mais de portée atteinte à la viabilité de la filière forestière régionale.

Seuil de perturbation 35%

Certains intervenants ont établi un seuil de perturbation de 35% ni plus ni moins. À ce niveau, on mentionne qu'il y a des probabilités d'autosuffisance de l'ordre de 60% (50% + 10%). Nous considérons que cette règle unilatérale est réductrice devant la complexité de la dynamique des populations de caribous forestiers.

- ✓ Est-ce qu'un site de mise bas nécessite plutôt un seuil de perturbation max de 15%?
- ✓ Est-ce qu'un seuil de perturbation de 65% est acceptable pour un couloir de déplacement?
- ✓ Est-il possible qu'une perturbation issue d'un feu n'ait pas la même incidence qu'une récolte forestière ou qu'un chemin de classe 1?

La détermination du seuil de perturbation devrait pouvoir être modulée dans le temps en fonction de la réponse des populations de caribous forestiers aux différentes mesures mises en œuvre. Il est important de conserver une manœuvrabilité dans l'application du plan de gestion de conservation et de restauration de l'habitat du caribou forestier.

Changements climatiques

Dans le document de référence, on ne considère pas les changements climatiques comme une cause de probable déclin à court terme. À notre avis, les changements climatiques sont observables depuis des décennies déjà. On ne parle pas de leurs impacts à court, moyen ou long terme mais bien leurs impacts actuels. Il s'agit donc d'une grave omission de ne pas traiter les changements climatiques dans l'analyse des causes probables de déclin et de ne pas avoir de plan de gestion associés à leurs conséquences ou leur influence sur les tendances démographiques des populations de caribous forestiers.

Prédation et proie alternative

Un plan de gestion des prédateurs et des proies alternatives doit être élaboré (cibles quantifiables) et être intégré au projet-pilote. Sa mise en œuvre devra être effective au même moment que les modalités pour l'aménagement forestier.

Dérangement

Un plan de gestion de l'accès au territoire doit couvrir toutes les activités et être applicable pour l'ensemble de la population. Si le caribou forestier est affecté par la présence humaine, il faut que tous les utilisateurs de la forêt soient engagés dans la préservation de l'espèce. Il est inconcevable d'appliquer des préceptes différents pour en regard d'un seul et même objectif.

6.4. Acquisition de connaissance

Il est pertinent de poursuivre les projets d'acquisition de connaissances. Encore faut-il chercher dans la bonne direction et éclaircir des sujets qui n'ont pas déjà maintes fois étudiés. Les causes probables de déclin moins connues sont de bonnes pistes de recherches afin d'intervenir de manière appropriée et efficace. Nous devons mieux comprendre le comportement des femelles (période de reproduction, de gestation et de mise bas), l'influence de la qualité de l'alimentation, les pertes énergétiques, les causes de mortalité, la dynamique de recrutement, etc.

L'étude de certaines hardes qui présentent des déclins malgré l'absence de perturbations anthropiques pourraient nous aiguiller sur des facteurs contributifs ignorés jusqu'à maintenant. Sur une note plus positive, nous pourrions nous inspirer des aspects que présentent certaines hardes en croissance démographique.

Nous devons tirer des constats des plans de rétablissement en place depuis 2005 afin de reproduire les actions semblent porter fruit et d'éviter celles qui ne rapportent pas de résultats convaincants.

Il est nécessaire d'être en mesure d'établir le bon diagnostic afin d'apporter le bon protocole de soins.

6.5. Intention de modification du règlementaires en lien avec le caribou des bois, écotype forestier, et le caribou des bois, écotype montagnard, population de la Gaspésie

La question soulevée en réflexion refait surface. Est-ce que l'habitat d'une espèce réintroduite par l'humain devrait recevoir le même statut que l'habitat d'une espèce autochtone?

Aussi, puisqu'il est possible de préciser les modalités et les mesures applicables dans un plan de gestion, nous ne voyons pas l'obligation de modifier les règlements suivants :

- ✓ Règlement sur les espèces fauniques menacées ou vulnérables et leurs habitats;
- ✓ Règlement sur les habitats fauniques portant sur le caribou des bois, écotype forestier et écotype montagnard, population de Gaspésie;
- ✓ Règlement sur les carrières et sablières;
- ✓ Règlement sur l'aménagement durable des forêts et du domaine de l'État.

Nous serions plutôt favorable à prendre le temps de voir comment se comporte la population de caribous forestiers de Charlevoix afin de constater si le plan de gestion doit être modulé avant d'entreprendre plusieurs modifications règlementaires.

7. Préoccupations des entreprises représentées

7.1. Fond du débat

Nous demeurons dubitatifs sur le fond du débat formulé. Le fait que les mesures proposées ne visent ultimement que les activités d'aménagement forestier nous portent à croire que le procès de l'industrie forestière serait peut-être la cause sous-jacente à la sauvegarde du caribou forestier. Il faut éviter que le caribou forestier ne soit aux Québécois ce que la chouette tachetée fut aux Américains.

Si nous faisons fausse route avec cette supposition et que la sauvegarde de l'espèce est l'unique objectif de ce projet-pilote, faisons en sorte que l'ensemble des causes probables de déclin soient adressées et bénéficient d'un plan de gestion afin de garantir l'atteinte des objectifs de rétablissement du caribou forestier.

L'industrie forestière ne pourra faire cavalier seul. L'ensemble de la société devra être garant de ses actes et le peuple québécois devra s'engager concrètement dans la préservation de cette espèce.

L'ignorance de certains facteurs pouvant influencer la dynamique des populations de caribous forestiers peut compromettre l'efficacité des mesures de conservation mises en place. Par respect pour la filière forestière et leurs travailleurs, afin que leurs sacrifices ne soient pas faits en vain, il est essentiel que le prochain plan de gestion de l'habitat du caribou forestier traite de l'ensemble des éléments pouvant articuler l'autosuffisance de l'espèce. Dans le cas contraire, l'autosuffisance des populations des caribous forestiers ne sera pas atteinte et l'industrie forestière aura tout de même subi des préjudices irréparables.

7.2. Développement durable

Nous constatons tristement que le projet-pilote ne porte que peu de considération à la filière forestière et que l'équilibre des trois piliers du développement durable semble avoir été relayé au dernier rang des priorités. Le document de référence comporte un seul point portant sur les piliers social et économique : « *La mise en place d'initiative de dynamisation socioéconomique pour les milieux touchés dans le secteur forestier* ». Les trois malheureux paragraphes rapportent de vagues concepts potentiels qui sont conjugués au conditionnel... rien de rassurant pour nos communautés qui sont grandement dépendantes du domaine forestier.

7.3. Disponibilité de la ressource

Notre matière première, la base de notre approvisionnement provient de la forêt publique. La soustraction de superficies significatives, pour la conservation et la restauration de l'habitat du caribou forestier, aura inévitablement un effet sur les volumes disponibles. Cependant, en regard du document de référence, les impacts sur les possibilités forestières des territoires ciblés seront évalués ultérieurement, une fois les modalités et les territoires stabilisés. On nous demande de nous prononcer sur un projet-pilote dans le cadre d'une consultation sans toutefois nous fournir un portrait complet des conséquences.

L'intégration des modalités du projet-pilote n'est qu'une pièce de l'énorme casse-tête que représente le calcul de la possibilité forestière et la gestion des attributions forestières. Il est possible de voir apparaître des impacts issus d'autres sphères du calcul de possibilité (feux, épidémies, protection administrative, etc.) et qui seront cumulatifs à ceux issus du projet-pilote proposé.

Nous croyons que nous avons toutes les raisons d'être alarmés par les nombreuses incertitudes soulevées au cours de ce mémoire. L'industrie forestière a été durement éprouvée par le passé. Les scieries tout comme le caribou forestier nécessitent des ressources suffisantes et accessibles afin d'assurer, non seulement leur survie, mais leur vitalité, leur dynamisme et leur pérennité.

7.4. Prévisibilité

Le territoire visé par les mesures de conservation pour les caribous forestiers et leur habitat, proposé dans le projet-pilote pour la population de Charlevoix, touche plus de 2000ha de planification autorisée et harmonisée par le MRNF dans les zones de travail des entreprises représentées.

Le territoire visé par les mesures antérieures de protection de l'habitat du caribou avait quant à lui, touché plus de 3 600ha de planification autorisée et harmonisée par le MRNF.

C'est donc plus de 5 600ha de planification affectée par les différentes mesures implantées. Nous opérons au minimum 50% de nos volumes dans les territoires affectés par la TBE depuis plusieurs années. C'est donc l'équivalent de plus de 3 années de planification dans les territoires non-affectés par la TBE qui sont disparus depuis les premières mesures appliquées en 2019 pour les entreprises représentées ainsi que les bénéficiaires d'essences feuillues concernés.

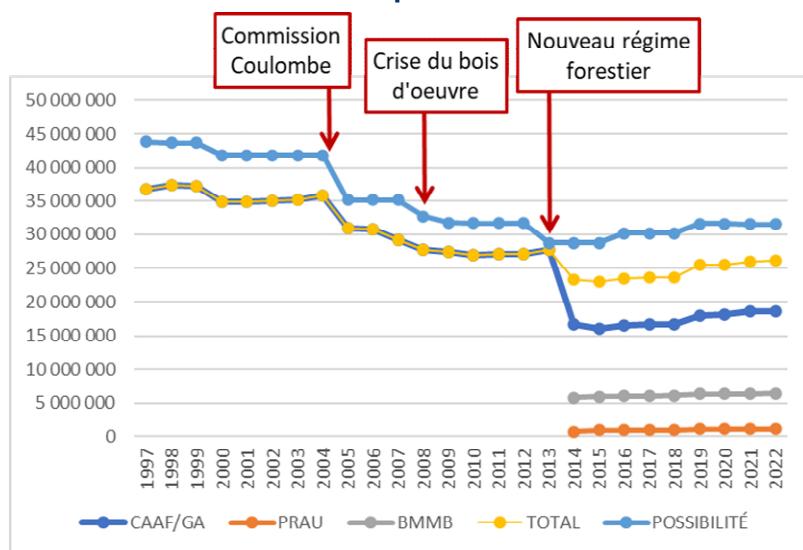
Une perte de prévisibilité entraîne des coûts d'approvisionnement supplémentaires et donc accentue la vulnérabilité des scieries locales et indépendantes, particulièrement alors que les marchés du bois d'œuvre sont au plus bas.

Bien que des activités soient permises dans les zones d'habitat en restauration (ZHR), le taux de perturbation de 92.1% de la ZHR Charlevoix indique clairement qu'il sera impossible d'y envisager quelconque activité de récolte pour les prochaines décennies afin de tendre vers le seuil maximal de perturbation de 35%. Certaines perturbations permanentes viendront aussi limiter les activités possibles. Le territoire disponible à l'aménagement forestier sera donc amputé de façon significative et pourrait mettre en péril la poursuite des activités des entreprises représentées.

7.5. Vitalité des scieries

L'évolution de la gestion forestière au Québec a démontré une baisse drastique du nombre de scieries a été observée sur 25 ans.

II. Évolution des attributions et de la possibilité forestière 1997-2022



Le dernier régime forestier mis en place en 2013 a bouleversé le schéma d'approvisionnement des scieries. La régionalisation des garanties d'approvisionnement (GA), la mise en place du bureau de mise en marché des bois, la scénarisation des autres sources d'approvisionnement sont autant d'éléments ayant mené les scieries locales et indépendantes à bout de souffle.

Nous constatons, près de 10 ans suivant sa mise en application que le nouveau régime porte préjudice aux bénéficiaires d'une GA plus modeste (moins de 200 000m³). L'accès inéquitable à la ressource forestière est la problématique prépondérante.

La baisse de possibilité engendrée par la mise en œuvre des mesures de conservation pour le caribou forestier, possiblement de l'ordre de 10%, pourrait sonnait le glas des scieries locales et indépendantes. Une baisse de possibilité engendrerait inévitablement une pression supplémentaire sur les volumes issus des autres sources d'approvisionnement et du libre marché. Une hausse des prix sera discernable et limitera d'autant plus notre capacité d'acquérir ce type de volume.

La protection des scieries locales et indépendantes est impérative. Le gouvernement doit appliquer des mesures rapidement afin de conserver notre modèle d'affaires.

Voici quelques pistes de solutions :

- ✓ Reconnaissance d'un statut particulier pour les scieries locales et indépendantes (PME) ;
- ✓ Protection d'un volume de base pour l'ensemble des bénéficiaires de garanties d'approvisionnement (ex. 125 000m³) ;
- ✓ Allègement des règles imposant les volumes minimum dits « autres sources » (BMMB, forêt privée, etc.) pour les scieries locales et indépendantes (PME).

7.6. Fermetures

Le gouvernement provincial ne se fait pas rassurant pour les communautés et les entreprises touchées par la mise en œuvre du projet-pilote. On mentionne que cette dernière « pourrait » s'accompagner de mesures d'aide. Concrètement, le gouvernement provincial a-t-il prévu :

- ✓ *Des dédommagements substantiels pour les entreprises forestières touchées?*
- ✓ *Des dédommagements pour les familles qui verront leur maison perdre toute valeur ou pour le propriétaire de l'épicerie du village qui devra fermer ses portes?*
- ✓ *Une prise en charge de la main d'œuvre victime de licenciement (programme de formation et service de placement pour les travailleurs)?*
- ✓ *Une cellule de crise pour les milieux qui dépendent uniquement de la filière forestière?*

Les scieries locales et indépendantes n'ont pas la même manœuvrabilité que les entreprises intégrées. Elles n'ont pas d'option de consolidation et certaines d'entre elles sont uniquement sur un quart de travail.

Une réduction de volume d'approvisionnement entraîne automatiquement une réduction des semaines d'opération. Une réduction des semaines de travail engendre quant à elle une perte potentielle de main d'œuvre qualifiée. Si le nombre de semaines d'arrêt est trop important, cela pourrait engendrer la suspension des activités de la Coopérative, une fermeture définitive d'une ou des scieries et possiblement d'entreprises connexes (ex. papetière). Ce sont plus de 300 emplois directs et plus de 600 emplois indirects qui sont compromis. Il s'agit de conséquences majeures pour des petites communautés comme Métabetchouan et Ferland-Boilleau.

7.7. Protection du territoire québécois

On affirme que le territoire protégé pour le caribou pourrait contribuer aux objectifs provinciaux de protection du territoire québécois. Encore une fois, il ne faut pas perdre de vue l'objectif du projet-pilote : la conservation et la restauration de l'habitat du caribou forestier. Ce dernier ne doit pas servir à assouvir les besoins de toutes autres causes.

Le bureau du forestier en chef a publié un avis⁴ d'une grande pertinence faisant état de plusieurs milliers de km² de territoire soustrait à toutes activités d'aménagement forestier (ex. Milieux humides d'intérêt, refuge biologique, etc.) mais qui ne contribuent pas au bilan de territoire protégé. Avant de retirer de nouvelles superficies et d'alourdir les impacts sur la filière forestière, il serait impératif de générer un nouveau portrait considérant l'ensemble des territoires actuellement sous protection.

⁴ Référence : Protection du territoire dans les forêts du domaine de l'État, Constats et recommandation, Mai 2024

7.8. Gestion des GES

Une baisse de possibilité forestière entraînerait une baisse de production des produits du bois et orienterait les marchés vers des produits de substitution à plus forte empreinte carbone.

Il faut plutôt valoriser la filière forestière pour limiter les GES et lutter contre les changements climatiques. On parle d'aluminium vert, d'acier vert, est-ce parce qu'il s'agit d'un pléonasme qu'on ne parle pas forêt verte? La ressource forestière est verte depuis des millénaires, on l'a peut-être seulement ignorée tellement c'est une évidence!

7.9. Investissement sylvicole majeur

La tendance des approvisionnements et du nombre d'usine de transformation suit une tendance à la baisse depuis 1997.

Deux raisons expliquent cette tendance, les baisses de possibilités forestières et la réduction du territoire destiné à l'aménagement forestier.

L'ajout de territoire est vain, la seule autre option sur laquelle nous pouvons nous rabattre est la bonification de la possibilité forestière : produire de meilleurs rendements pour une même superficie.

Le gouvernement offre des garanties d'approvisionnement. En retour, les compagnies privées investissent, modernisent leur unité, font vivre des familles et payent des taxes et des redevances au gouvernement.

Mesures compensatoires

Il est temps d'instaurer un principe de mesures compensatoires pour éviter d'augmenter la précarité des approvisionnements des industriels forestiers. Si le gouvernement retire des superficies dont la possibilité forestière contribuait aux garanties d'approvisionnement des entreprises forestières, il devrait s'engager à produire du rendement accru ailleurs sur le territoire pour l'équivalent de la possibilité forestière perdue.

À la fin décembre 2020, le gouvernement du Québec a lancé sa Stratégie nationale de production de bois et sa Politique d'intégration du bois dans la construction⁵. Les cibles ambitieuses visent une augmentation du volume récoltable de près de 40% en 50 ans. Afin d'atteindre les cibles, le gouvernement devra disponibiliser des ressources nécessaires à la réalisation de tous les investissements sylvicoles prévus. Les officiers du MRNF devront s'assurer que les travaux effectués respectent les niveaux indiqués dans les stratégies d'aménagement afin de tendre vers les cibles indiquées et ainsi limiter les impacts des mesures pour préserver le caribou forestier.

⁵ https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/forets-faune-parcs/publications-adm/strategies/STR_production_bois_MFFP.pdf

8. Conclusion

Nous sommes conscients qu'un scénario gagnant-gagnant sera difficilement atteignable mais il faut impérativement éviter le scénario perdant-perdant. Le projet-pilote tel qu'il nous est présenté nous faire craindre le pire.

Un plan de gestion optimal pour la conservation et la restauration de l'habitat du caribou forestier, en est un qui :

- ✓ Reconnaît les apports de l'industrie forestière tant d'un point de vue socio-économique qu'environnemental;
- ✓ Repose sur des connaissances approfondies de **tous** les éléments pouvant influencer l'autosuffisance des populations de caribous forestiers ;
- ✓ Porte des actions adaptées pour les hardes qui ont la capacité d'atteindre un état d'autosuffisance pérenne;
- ✓ S'inspire des actions portées par le passé, des bons coups comme des mauvais;
- ✓ Se nourrit de différentes sources de savoir (Différents chercheurs, différents domaines d'étude, différents établissements d'enseignement, du savoir traditionnel, etc.);
- ✓ Supporte des cibles réalistes, quantifiables et comparables dans le temps;
- ✓ S'adapte aux nouvelles informations qui sont disponibles en cours d'exercice;
- ✓ Comporte des mesures de compensation (économique, social et environnemental) pour les impacts qu'il engendre.

Ce mémoire se veut un appel à la considération des humains qui sont derrière la filière forestière et des préoccupations des entreprises représentées. Nous tentons, en toute bonne foi, de trouver des solutions qui permettront de laisser aux générations futures les mêmes ressources dont nous bénéficions nous-mêmes aujourd'hui.

Nous souhaitons toujours faire partie du paysage régional. Nous désirons maintenir la vitalité de nos communautés et permettre aux familles qui œuvrent dans nos organisations de demeurer dans la magnifique région du Saguenay/Lac-St-Jean. Nous voulons que nos travailleurs, leurs enfants et petits-enfants, puissent continuer à gagner honnêtement leur vie en fournissant à la population québécoise, un matériau renouvelable aux multiples propriétés qui ne cessent de nous étonner.

En terminant, nous vous demandons de vous souvenir d'où l'on vient et de considérer à sa juste valeur la filière forestière pour lui permettre perpétuer son apport incommensurable aux trois piliers du développement durable du Québec. La forêt a permis d'ouvrir notre belle et grande région, ne la laissons pas la fermer.



Caroline Lavoie ing.f.
La Scierie Martel Ltée
Groupe Ferland-Boilleau
Coopérative forestière Ferland-Boilleau
Les Scieries Lac-St-Jean Inc.
Groupe Lignarex

Proposition de superficie pour l'application de mesures de conservation de l'habitat du caribou forestier, population de Charlevoix

